

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le mercredi neuf décembre à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Gérard THEVENON, Camille LECUNFF-GUILLARD, Alexandre BOTELLA, Jean-Pierre JOURDAIN, Olivier SUSINI, Audrey HUGON, Michel JEANNOT, Virginie MAS, Francis PETRICIG.

---

**Objet : Avenant à la convention d'objectif et de moyen conclue avec la Maison Pour Tous**

Vu la délibération D 18 06 34 en date du 20 décembre 2018 autorisant le Syndicat Intercommunal Murois à conclure une convention d'objectifs et de moyens avec la Maison Pour Tous pour les années 2019/2020,

Vu l'avis favorable donné en COFIL le 26 novembre 2020 sur la conclusion d'un avenant,

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Intercommunal Murois accompagne le mouvement associatif intercommunal, qu'il participe à la dynamisation du territoire et qu'il a un impact positif sur les citoyens.

Monsieur le Président explique que le contexte sanitaire n'a pas permis la mise en place d'un travail de concertation entre les différents partenaires pour rédiger une nouvelle convention alors que l'actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Il indique qu'un avenant doit être pris afin de prolonger la convention d'objectifs et de moyens entre la Maison Pour Tous et le SIM jusqu'à la fin de la saison associative, déjà entamée.

Cet avenant doit permettre aux acteurs du territoire de travailler la prochaine convention, qui fixera les missions et objectifs qui fondent cette collaboration, les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces objectifs et les procédures de suivi et de contrôle de l'usage des fonds et d'évaluation.

Après délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens ci-annexé entre le Syndicat Intercommunal Murois et la Maison Pour Tous, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 août 2021,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant et tout document y afférent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au  
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 9 décembre 2020

Le Président  
  
Henri MONTELLANICO

